

Charte d'utilisation de la Base d'hébergement de projets

Préambule

Cette Charte, dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} mai 2017, a pour but de garantir un usage cohérent et harmonieux de la Base d'hébergement de projets (ci-après « BHP »), mise en place dans le cadre du projet symogih.org, en fixant les principes de son utilisation. Elle fait suite aux chartes antérieures des 10 juillet 2007, 11 février 2010 et 15 novembre 2011, rédigées pour encadrer l'utilisation de la BHP.

La BHP ayant vocation à réunir une communauté sans cesse élargie d'utilisateurs, le respect d'une charte d'utilisation vise à fixer quelques règles afin d'assurer un fonctionnement transparent et afin de garantir les droits légitimes de ses collaborateurs. Les personnes ayant reçu un compte pour se connecter à la BHP s'engagent à respecter les principes définis dans la présente Charte d'utilisation.

Présentation du projet symogih.org

Le projet symogih.org a pour but de développer un modèle générique de stockage des données historiques permettant leur interopérabilité et leur publication sélective :

- il doit premièrement permettre aux historiens de partager entre eux l'information de qualité scientifique qu'ils récoltent au cours de leurs recherches ;
- il doit deuxièmement rendre accessible une partie de cette information grâce à la publication sur Internet et à l'interopérabilité avec d'autres ressources utilisant les technologies du web sémantique.

Le projet symogih.org est né du constat que la quantité importante d'information récoltée et classée en vue de la préparation des publications scientifiques est généralement perdue après l'accomplissement de celles-ci. Le développement d'un outil informatique approprié permet, en revanche, de stocker l'information, de la partager et de profiter de l'effet cumulatif des recherches, en disposant à terme d'une quantité beaucoup plus importante d'information que celle que peut réunir un seul chercheur, tout en la soumettant à une vérification collective. À cette fin, une base de données à usage collectif, la BHP, qui représente le pivot du projet symogih.org, a été mise en place.

Le projet symogih.org est développé au sein du Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (UMR 5190 LARHRA – CNRS, Universités de Lyon et de Grenoble). Celui-ci met à disposition les serveurs sur lesquels se trouvent la BHP et les logiciels relatifs, ainsi que le support informatique et la sauvegarde régulière des données de la base sur la grille de la TGIR Huma-Num.

Conformément à la version consolidée de loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le projet symogih.org a fait l'objet d'une déclaration de traitement auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Gouvernance, administration et propriété du projet

La *direction du projet* symogih.org est exercée, à la date de rédaction de cette charte, conjointement par Vincent Alamercery, Francesco Beretta, Bernard Hours, Pierre Vernus (ci-après « directeurs du projet »). Toute modification ultérieure sera publiée dans liste des directeurs du projet consultable dans la partie « membres » du site symogih.org. Cette liste fait foi le jour de sa consultation.

Les fonctions d' *administrateurs des données* contenues dans la base BHP sont exercées, à la date de rédaction de cette charte, par Vincent Alamercery, Francesco Beretta, Pierre Vernus (ci-après « administrateurs de données »). Toute modification ultérieure sera publiée dans liste des administrateurs de données consultable dans la partie « membres » du site symogih.org. Cette liste fait foi le jour de sa consultation.

- L'exercice des fonctions d'administrateur de données s'effectue en utilisant un compte spécifique, dit « compte d'administrateur de données », différent du compte d'utilisateur individuel.
- Toute création de compte d'administrateur de données comporte la signature d'un exemplaire de la charte qui précise l'identifiant (*login*) attribué à ce nouveau compte et qui engage les administrateurs de données à un respect rigoureux des principes de la charte.

Les fonctions d'*administration de la base de données et de développement des interfaces d'alimentation et d'accès aux données* sont exercées, à la date de rédaction de cette charte, par Sylvain Boschetto, Djamel Ferhod (ci-après « administrateurs de la base de données »). Toute modification ultérieure sera publiée dans liste des administrateurs de la base de données consultable dans la partie « membres » du site symogih.org. Cette liste fait foi le jour de sa consultation.

- L'exercice des fonctions d'administrateur de la base de données s'effectue en utilisant un compte spécifique, dit « compte d'administrateur de la base de données », différent du compte d'utilisateur individuel.
- Toute création de compte d'administrateur de la base de données comporte la signature d'un exemplaire de la charte qui précise l'identifiant (*login*) attribué à ce nouveau compte et qui engage les administrateurs de la base de données à un respect rigoureux des principes de la charte.

La *propriété intellectuelle* du projet Système Modulaire de Gestion de l'Information Historique (symogih.org), de l'architecture et du développement de la base de données appartient au CNRS. Le Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (ci-après « LARHRA ») est *le producteur de la base de données Base d'hébergement de projets* (« BHP ») au sens de l'article L 341-1 du Code de propriété intellectuelle.

Les données stockées dans la base sont régies par les principes exposés ci-dessous dans le paragraphe « Principes d'utilisation de la base de données BHP ».

Principes d'utilisation de la base de données BHP

Le principe essentiel régissant le fonctionnement de la BHP est le partage de l'information entre ses membres, leur donnant le droit de puiser dans l'information commune pour produire des travaux scientifiques propres.

Les différents comptes

- Est membre du projet symogih.org toute personne ayant signée la charte d'utilisation.
- Les membres du projet disposent d'un compte composé d'un identifiant et d'un mot de passe.
- La liste des membres du projet est publiée dans la partie « membres » du site symogih.org (prénom, nom et institution de rattachement).

Les comptes peuvent être de quatre types différents.

Compte d'utilisateur

Un *compte d'utilisateur* est un compte à usage individuel destiné à produire et exploiter des données dans le contexte de la recherche historique. Toutes les lignes créées par un membre du projet disposant d'un compte d'utilisateur sont associées directement à son identifiant.

Chaque membre disposant d'un compte d'utilisateur reste le propriétaire et le responsable de l'information qu'il introduit dans la base :

- Il est le seul, par principe, à pouvoir modifier les lignes des tables qu'il a produit.
- Il accepte la mise en commun irrévocable de l'information.

Compte technique

Un *compte technique* est un compte à usage individuel créé uniquement pour un accès technique à la BHP dans le cadre d'une demande spécifique. Un membre du projet symogih.org n'est pas autorisé à produire des données avec son compte technique ni à utiliser les données de la BHP en dehors d'un accès technique dans le cadre d'une demande spécifique.

Compte d'administrateur de données

Un *compte d'administrateur de données* est un compte à usage individuel créé uniquement pour l'administration des données de la BHP pour un membre du projet symogih.org désigné par les directeurs du projet comme administrateur de données. Un membre du projet symogih.org n'est pas autorisé à produire des données avec son compte d'administrateur de données ni à utiliser les données de la BHP en dehors d'un usage d'administration des données.

Compte d'administrateur de la base de données

Un *compte d'administrateur de la base de données* est un compte à usage individuel créé uniquement pour l'administration de la base de données et le développement des interfaces d'alimentation et d'accès aux données pour un membre du projet symogih.org désigné par les directeurs du projet comme administrateur de la base de données. Un membre du projet symogih.org n'est pas autorisé à produire des données avec son compte d'administrateur de la base de données ni à utiliser les données de la BHP en dehors d'un usage d'administration de la base de données.

Collaboration et groupe de recherche

Les propriétaires des lignes peuvent déléguer par un accord formel écrit à un ou plusieurs membre(s) du projet symogih.org, appelés ci-après « collaborateurs », ou aux membres d'un groupe de recherche dont ils sont membres la capacité de modifier leurs lignes. Celles-ci restent toutefois de leur propriété.

Dans la BHP, un projet de recherche collectif est défini en tant qu'Acteur collectif (www.symogih.org/ontology/CollectiveActor) de type « Collectivité informelle » (<http://www.symogih.org/resource/AbOb1052>). Les membres d'un même projet de recherche forment un groupe de recherche.

- Les utilisateurs de la BHP souhaitant être membre d'un projet de recherche se déclarent auprès des administrateurs de données pour une durée déterminée.
- Toute création de compte spécifique à un projet de recherche pour un utilisateur est précédée par la signature d'un exemplaire de la charte qui précise l'identifiant attribué à ce nouveau compte.
- Un utilisateur appartenant à un ou plusieurs groupes de recherche aura un ou plusieurs comptes : un compte personnel et un ou plusieurs comptes rattaché aux groupes de recherche, un par projet.

Politique de visibilité et usage des données

Une distinction essentielle est opérée dans la BHP entre deux domaines :

- d'une part, celui regroupant les lignes de la base de données qui se rapportent à la définition des objets historiques (acteurs, objets abstraits, objets concrets, objets numériques, bibliographie, lieux, etc.), dont la fonction est d'attribuer à chaque objet un identifiant ainsi que quelques métadonnées élémentaires d'identification (nom, date, propriétés texte, type, classe, etc.), y compris ce qui relève de la documentation et de la reproduction ;
- d'autre part, le domaine regroupant les lignes de la base de données qui permettent le stockage des unités de connaissances : les contenus, les informations, leurs rôles respectifs, ainsi que les propriétés texte et propriétés numériques respectives.

Visibilité des objets historiques

Comme les objets historiques ont la fonction de « notices d'autorité », les lignes de la base de données permettant leur identification grâce aux métadonnées élémentaires et celles relatives à la documentation et à la reproduction (imprimée, numérique, web, etc.) sont par définition visibles par tous et publiables gratuitement sur Internet sans accord préalable de leurs producteurs.

Visibilité des unités de connaissance

Pour ce qui concerne le domaine des unités de connaissance :

- Toute ligne de ce domaine est visible par tous les membres du projet symogih.org au sein de la BHP.

- La publication gratuite sur Internet des unités de connaissance et toutes les lignes relatives à leurs propriétés respectives, est définie par leurs producteurs respectifs, unité par unité, grâce à la propriété « *is_web_publishable* ».
 - Par défaut, toute ligne de ce même domaine n'est pas publiable sur Internet (*is_web_publishable* = false).
 - Si le créateur, ou ses collaborateurs, ou les membres de son groupe, rendent ensuite la fiche, et toutes celles qui en dépendent par héritage, publiable sur Internet (*is_web_publishable* = true), ce choix est irrévocable afin de garantir la stabilité des sites web de publication des données.
- La publication sur le web de données est définie par leurs auteurs respectifs grâce à la propriété « *is_rdf_publishable* ».
 - Par défaut, toute ligne de ce même domaine n'est pas diffusée comme une donnée ouverte (*is_rdf_publishable* = false).
 - Si le créateur, ou ses collaborateurs, ou les membres de son groupe, rendent ensuite la fiche, et toutes celles qui en dépendent par héritage, publiable sur le web de données (*is_rdf_publishable* = true), ce choix est irrévocable afin de garantir la stabilité des sites web de publication des données.

Ces propriétés s'appliquent directement aux lignes des entités principales (informations, etc.) et par héritage aux lignes qui dépendent de celles-ci (rôles, datations, etc.).

Administration des données

En cas de retrait, d'exclusion ou de toute autre raison mettant fin à l'accès à la BHP d'un membre du projet symogih.org celui-ci ne pourra demander ni la suppression des lignes qu'il a mises en commun, ni la suppression de l'information qu'elles contiennent. En cas de retrait, d'exclusion ou de toute autre raison mettant fin à l'accès à la BHP d'un auteur des lignes les administrateurs de données, actuels ou futurs, ou les membres du projet symogih.org désignés par les directeurs du projet, auront le droit de corriger, de mettre à jour ou de modifier les lignes de ces auteurs, en vue de garantir la qualité scientifique et l'actualité de l'information qu'elles contiennent. Le nom du producteur des lignes restera toutefois associé à celles-ci.

De plus, les administrateurs de données se réservent d'apporter toutes les modifications nécessaires aux lignes produites par les utilisateurs actuels en vue d'assurer leur conformité avec les standards du projet symogih.org.

La direction du projet symogih.org se réserve le droit, en vue de l'enrichissement et de l'exploitation de la base, de conclure des accords de collaboration avec d'autres institutions scientifiques françaises ou étrangères tout en veillant au respect de la propriété intellectuelle des auteurs des lignes et des principes formulés dans cette Charte.

Les directeurs du projet s'engagent à veiller à ce que l'information contenue dans la BHP soit mise gratuitement à la disposition des membres du projet symogih.org et, pour la partie qui a été rendue publique sur le web et sur le web des données, à disposition du public. Ils veilleront aussi, sans toutefois assumer aucune responsabilité formelle à ce sujet, à éviter toute exploitation commerciale abusive de la base de données et, en cas de suppression du laboratoire LARHRA ou de toute autre circonstance mettant en question l'activité et l'existence du projet symogih.org, à chercher auprès du CNRS ou de toute autre institution idoine, le soutien financier et matériel nécessaire à la pérennité et à la gratuité de l'accès à la base BHP.

Ni le CNRS, ni le LARHRA, ni les directeurs du projet symogih.org, les administrateurs de données ou les administrateurs de la base de données ne sauraient en aucun cas être considérés comme responsables de la perte des données introduites dans la base, à cause de défauts techniques ou d'une cessation du projet symogih.org, ni de leur exploitation abusive de la part d'autres membres ou de tiers. Le dépôt de l'information se fait uniquement à titre gratuit et ne confère aucun droit à l'égard des directeurs du projet, des administrateurs de données ou des administrateurs de la base de données.

Utilisation des données produites dans la BHP

Licence des données publiées sur Internet

Les données produites dans la BHP et publiées sur Internet sont soumises à la licence **Creative Commons BY-SA 4.0 International** (Attribution, partage dans les mêmes conditions) telle que décrite ici : <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/legalcode>.

Utilisation des unités de connaissance dont les producteurs respectifs ont autorisé la publication sur Internet

Les membres du projet symogih.org et les personnes extérieures au projet symogih.org ont le droit d'utiliser ces données en respectant les conditions de la licence Creative Commons BY-SA 4.0 International et le droit moral de l'auteur conformément aux articles L 121-1 et suivants du Code de propriété intellectuelle.

Il est de bonne pratique et conforme à l'éthique scientifique d'informer les producteurs principaux de l'utilisation des données qu'ils ont produites.

Utilisation des unités de connaissance dont les producteurs respectifs n'ont pas autorisé la publication sur Internet

Dans le cadre de la mutualisation des données, principe fondateur de la BHP, les membres du projet symogih.org ou les groupes de recherche du projet symogih.org ont le droit d'utiliser, en vue de tout travail ou publication scientifique, des unités de connaissance dont les producteurs respectifs n'ont pas autorisé la publication sur Internet en respectant les conditions suivantes :

- Si la quantité des unités de connaissance produites par le membre ou le groupe de recherche souhaitant utiliser des données produites par d'autres membres est supérieure à 50% du total des unités de connaissance mises en œuvre dans le travail :
 - le membre ou le groupe de recherche a le droit d'utiliser des unités de connaissance produites par un ou plusieurs autres producteurs sans autorisation préalable si la quantité des unités de connaissance pour chacun de ces producteurs est inférieure à 20% du total des unités de connaissance mises en œuvre dans le travail de recherche.
Il est de bonne pratique et conforme à l'éthique scientifique d'informer les producteurs principaux de l'utilisation des données qu'ils ont produites.
 - le membre ou le groupe de recherche a le droit d'utiliser des unités de connaissance produites par un ou plusieurs autres producteurs après avoir obtenu l'autorisation du ou des producteur(s) et, si un des producteurs n'est plus membre du projet symogih.org, celle d'au moins deux directeurs du projet symogih.org, si la quantité des unités de connaissance pour chacun de ces producteurs est supérieure ou égale à 20% du total des unités de connaissance mises en œuvre dans le travail de recherche.

- Si la quantité des unités de connaissance produites par le membre ou le groupe de recherche souhaitant utiliser des données produites par d'autres membres est inférieure ou égale à 50% du total des unités de connaissance mises en œuvre dans le travail :
 - le membre ou le groupe de recherche a le droit d'utiliser des unités de connaissance produites par un ou plusieurs autres producteurs après avoir obtenu l'autorisation du ou des producteur(s) et, si un des producteurs n'est plus membre du projet symogih.org, celle d'au moins deux directeurs du projet symogih.org, si la quantité des unités de connaissance pour chacun de ces producteurs est supérieure ou égale à 20% du total des unités connaissance mises en œuvre dans le travail de recherche.
 - le membre ou le groupe de recherche a le droit d'utiliser des unités de connaissance produites par un ou plusieurs autres producteurs après avoir obtenu l'autorisation d'au moins deux directeurs du projet symogih.org si la quantité des unités de connaissance pour chacun des autres producteurs est inférieure à 20% du total des unités connaissance mises en œuvre dans le travail de recherche.

Il est de bonne pratique et conforme à l'éthique scientifique d'informer les autres producteurs principaux de l'utilisation des données qu'ils ont produites.

Engagements des utilisateurs de la BHP

1. L'obligation pour les auteurs de tout travail ou publication scientifique ayant puisé l'information, même seulement partiellement, dans la BHP de l'indiquer explicitement et visiblement (par exemple dans la préface d'un livre, ou dans la première note d'un article, etc.) en s'y référant sous la forme suivante : Projet symogih.org, Base d'hébergement de projets (BHP), LARHRA UMR 5190, CNRS - Université de Lyon.
2. L'obligation pour les membres du projet symogih.org de se conformer à la réglementation en vigueur sur le traitement des données personnelles conformément à la version consolidée de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. En particulier, il est rappelé que, conformément à la délibération de la CNIL n° 2012-113 du 12 avril 2012 « l'indexation par des moteurs de recherche externes [au dépôt d'archives publiques] sur les nom et prénom(s) des personnes concernées est interdite avant l'expiration d'un délai de 120 ans à compter de la clôture des registres des actes en cause ou de la date des documents » et que cette interdiction est portée à 150 ans à compter de la date du document pour les données « qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes, ou qui sont relatives à la santé ou à la vie sexuelle de celles-ci » sauf si « la personne concernée a donné son consentement exprès ».
3. Les membres du projet symogih.org disposant d'un compte d'utilisateur s'engagent en outre à fournir dans leurs fiches une information de qualité scientifique, tout en indiquant sa source, ainsi qu'à corriger les erreurs ou à ajouter les compléments proposés par d'autres membres du projet symogih.org dans les remarques prévues à cet effet. Ceci vaut tout particulièrement pour les lignes susceptibles, par choix (domaine des contenus, informations, etc.) ou par principe (domaine des objets historiques), d'être publiées sur Internet.

À partir de la production de mille fiches (une fiche comprend la ligne principale qui attribue l'identifiant à l'entité ainsi que les lignes secondaires qui contiennent les propriétés), dont la moitié au moins relèvera du domaine des contenus ou informations, ces utilisateurs seront qualifiés de *producteurs de données*, dans la liste des membres du projet symogih.org publiée sur le site internet : <http://www.symogih.org/>

4. Les membres du projet symogih.org ont un accès à la BHP ainsi qu'aux supports et tutoriels associés. Ils s'engagent à ne divulguer aucun procédé et savoir faire relevant de la conception et du développement de la base de données.
5. Les membres du projet symogih.org s'engagent à un usage strictement personnel des noms de compte et mot de passe qui leur auront été attribués.
6. Chaque membre du projet symogih.org reçoit, avec son compte, un exemplaire de la Charte d'utilisation et s'engage par sa signature à en respecter les principes, ainsi que ceux formulés dans les règlements et autres documents qui seront mis en vigueur ultérieurement pour garantir, adapter ou préciser l'application de ces Principes. Le fait même d'accéder à la BHP revient à s'engager à respecter les principes de cette Charte.
7. La gestion des droits au sein d'un groupe de recherche sera régie par une convention interne au groupe garantissant le respect des principes de cette Charte.
8. Le non-respect des engagements décrits dans cette charte d'utilisation peut entraîner l'exclusion du projet symogih.org.

Traitement des données vous concernant

Les informations recueillies vous concernant vont faire l'objet d'un traitement destiné à la gestion des comptes et des accès à la BHP et à sa base de données.

Les responsables du traitement sont :

- les membres de l'administration du projet symogih.org dont la liste est publiée dans la partie « membres » du site symogih.org. Cette liste fait foi le jour de sa consultation.

Pour les finalités suivantes :

- création de votre compte : un numéro d'utilisateur (clé), un identifiant et un mot de passe vous sont attribués. Le mot de passe est crypté dans la base de données et connu de vous seul.
- gestion de votre compte : numéro d'utilisateur (clé), identifiant, nom, prénom, adresse électronique, titre, institution d'appartenance, type de compte, type de charte signée.
- publication de la liste des utilisateurs dans la BHP : numéro d'utilisateur (clé), identifiant, nom, prénom, adresse électronique.
- publication de la liste des membres dans la partie « membres » du site symogih.org : nom, prénom, institution d'appartenance.
- journalisation des accès à la BHP et à sa base de données : identifiant, adresse IP, horodatage.

Les destinataires de ces données sont :

- les membres de l'administration du projet symogih.org : numéro d'utilisateur (clé), identifiant, nom, prénom, adresse électronique, titre, institution d'appartenance, type de compte, type de charte signée.
- les membres du projet symogih.org : les informations publiées dans la liste des utilisateurs du site de la BHP.
- tout public : les informations publiées dans la partie « membres » du site symogih.org.

La durée de conservation des données est de :

- un an : les données utilisées pour la journalisation des accès.
- jusqu'à la fin du projet symogih.org : les données utilisées pour la création de votre compte et pour l'affichage de la liste des utilisateurs du site de la BHP et de la partie "membres" du site symogih.org.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement des données vous concernant ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement de celles-ci et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à l'un des membres de la direction du projet dont la liste est publiée dans la partie « membres » du site symogih.org.

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Signature d'engagement dans le projet symogih.org

Demande d'admission à l'utilisation de la BHP de :

- Mme : / M. : (cochez la case correspondante)
- Nom :
- Prénom :
- Titre et institution de rattachement :
- Adresse électronique :
- Type de compte demandé :

J'atteste avoir reçu un exemplaire de la Charte d'utilisation de la base BHP, avoir pris connaissance de celle-ci et m'engage à respecter les principes d'utilisation qu'elle définit, dans sa version du 1^{er} mai 2017.

Lieu / Date :

Signature du demandeur :

Ne pas remplir cette partie

- Admis le :
- Identifiant :
- Visé par :
- Signature :